

Méthodologie d'analyse et d'évaluation des risques

Belgique / France

Catherine NOEL / Sonia RACOIS

Réglementation : contexte législatif pour l'évaluation des risques



Directive cadre n°89/391/CEE du 12 juin 1989



Réglementation : contexte législatif pour l'évaluation des risques



Directive cadre n°89/391/CEE du 12 juin 1989

Article 5 Disposition générale

1. L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail.

...

4. La présente directive ne fait pas obstacle à la faculté des États membres de prévoir l'exclusion ou la diminution de la responsabilité des employeurs

Article 6 Obligations générales des employeurs

...

2. L'employeur met en oeuvre les mesures prévues au paragraphe 1 premier alinéa sur la base des principes généraux de prévention suivants:

Les neufs principes généraux de la prévention



L.4121-2 du Code du travail



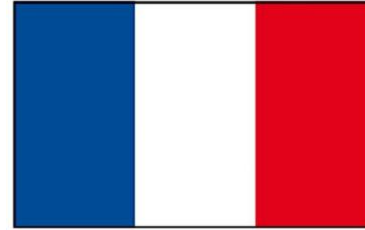
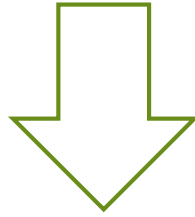
Loi du 4 août 1996 relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail



Réglementation : contexte législatif pour l'évaluation des risques



Directive cadre n°89/391/CEE du 12 juin 1989



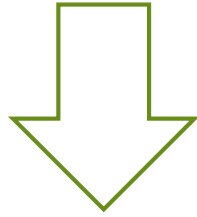
Code du travail : loi 91-1414 du 31 décembre 1991
Evaluation des risques

Puis décret 201-1016 du 5 novembre 2001
Document unique d'évaluation des risques

Réglementation : contexte législatif pour l'évaluation des risques



Directive cadre n°89/391/CEE du 12 juin 1989



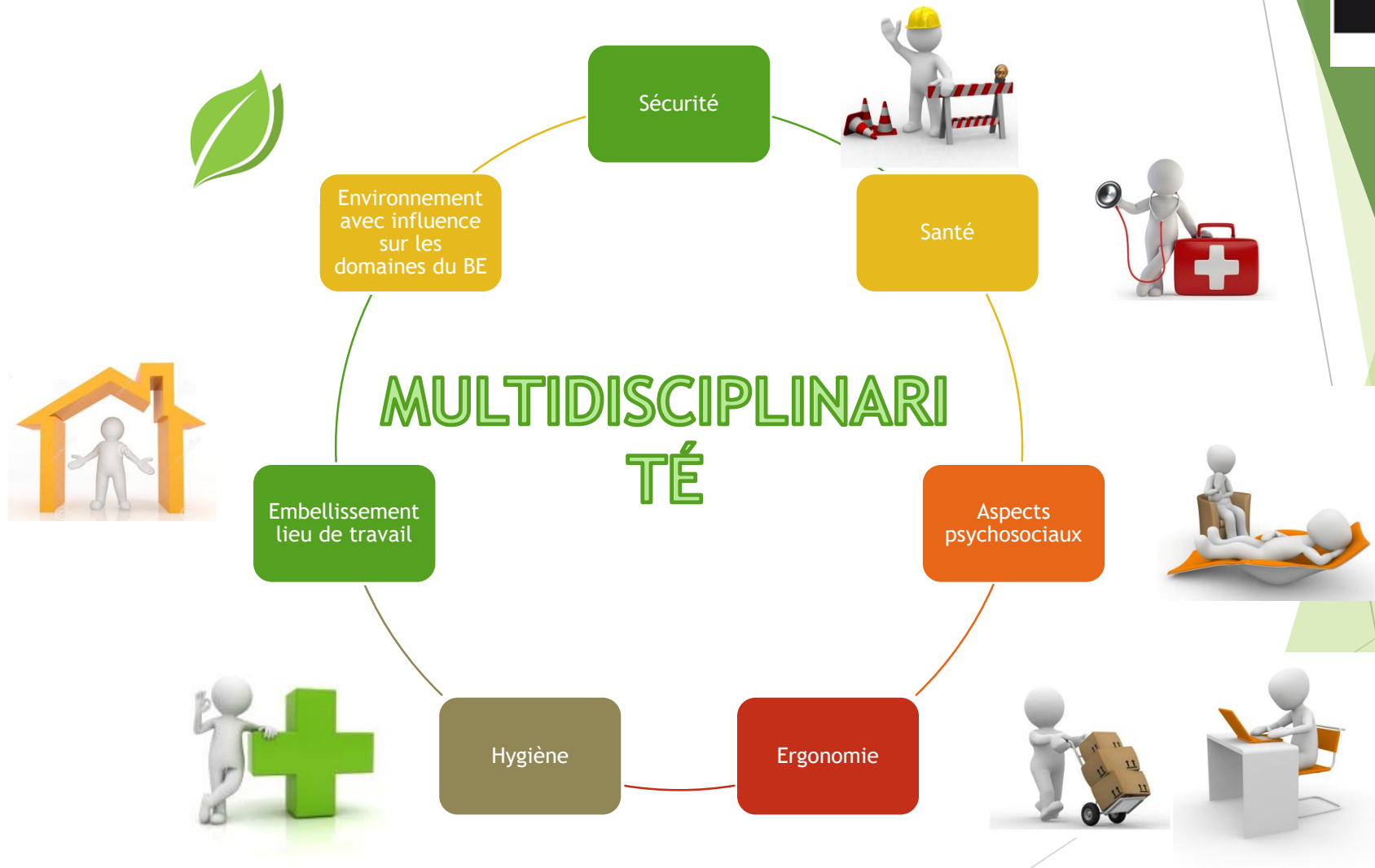
Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail

-> Arrêtés Royaux d'exécution par thématique



CODE du bien-être au travail (2017)

Qu'est-ce que le Bien-être ?





Code du Travail art. *L.4121-2*

L'EMPLOYEUR

**met en œuvre les mesures prévues
à l'article L.4121-1 sur le fondement des**

**PRINCIPES GENERAUX
DE PREVENTION**

En découle

Article R. 4121-1:

L'EMPLOYEUR TRANSCRIT ET MET À JOUR DANS UN DOCUMENT UNIQUE les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Cette évaluation comporte UN INVENTAIRE DES RISQUES IDENTIFIÉS DANS CHAQUE UNITÉ DE TRAVAIL de l'entreprise ou de l'établissement



évaluation
des risques professionnels

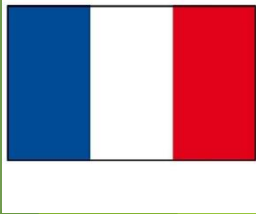
Document Unique

Identification

Evaluation

Prévention

Guide pour les chefs de service



Article R. 4121-2

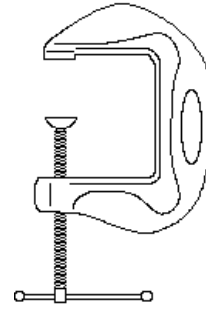
La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° **Au moins chaque année** ;
- 2° Lors de toute décision **d'aménagement important** modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une **information supplémentaire** intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

=> UNE REFLEXION OBLIGATOIRE EN CAS DE



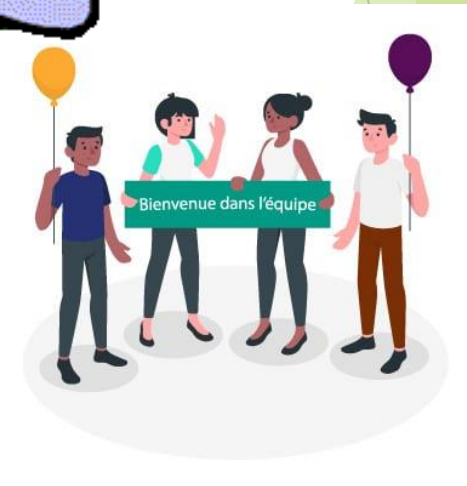
Achat de nouveaux matériels
ou produits chimiques



Nouvel aménagement
ou nouveau thème de recherche



Arrivée d'un nouveau collaborateur



Accident ou incident





Obligations de l'employeur

Article R. 4121-4:

Le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de 40 ans à compter de leur élaboration, à la disposition :

- 1° Des travailleurs et des anciens travailleurs ...***
- 2° Des membres de la délégation du personnel du comité social et économique ;***
- 3° Du service de prévention et de santé au travail...***
- 4° Des agents du système d'inspection du travail ;***
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;***
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail ...***
- 7° Des inspecteurs de la radioprotection...***





OBJECTIF

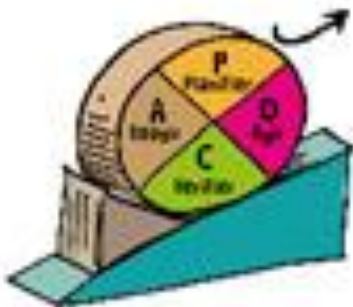
**APPROPRIATION
D'UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ
PAR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS**

PARTICIPATION ACTIVE

**PERSONNELS
à l'analyse
de leur poste
de travail**

Méthodologie d'évaluation des risques professionnels

Amélioration continue

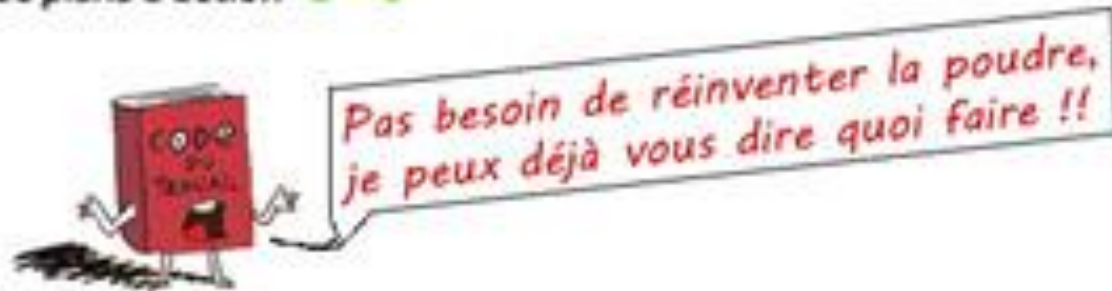


Suivi
et mise à jour .6

Mise en œuvre
du plan d'action .5



Proposition
de plans d'action .4



DOCUMENT
UNIQUE :
quelles étapes ?

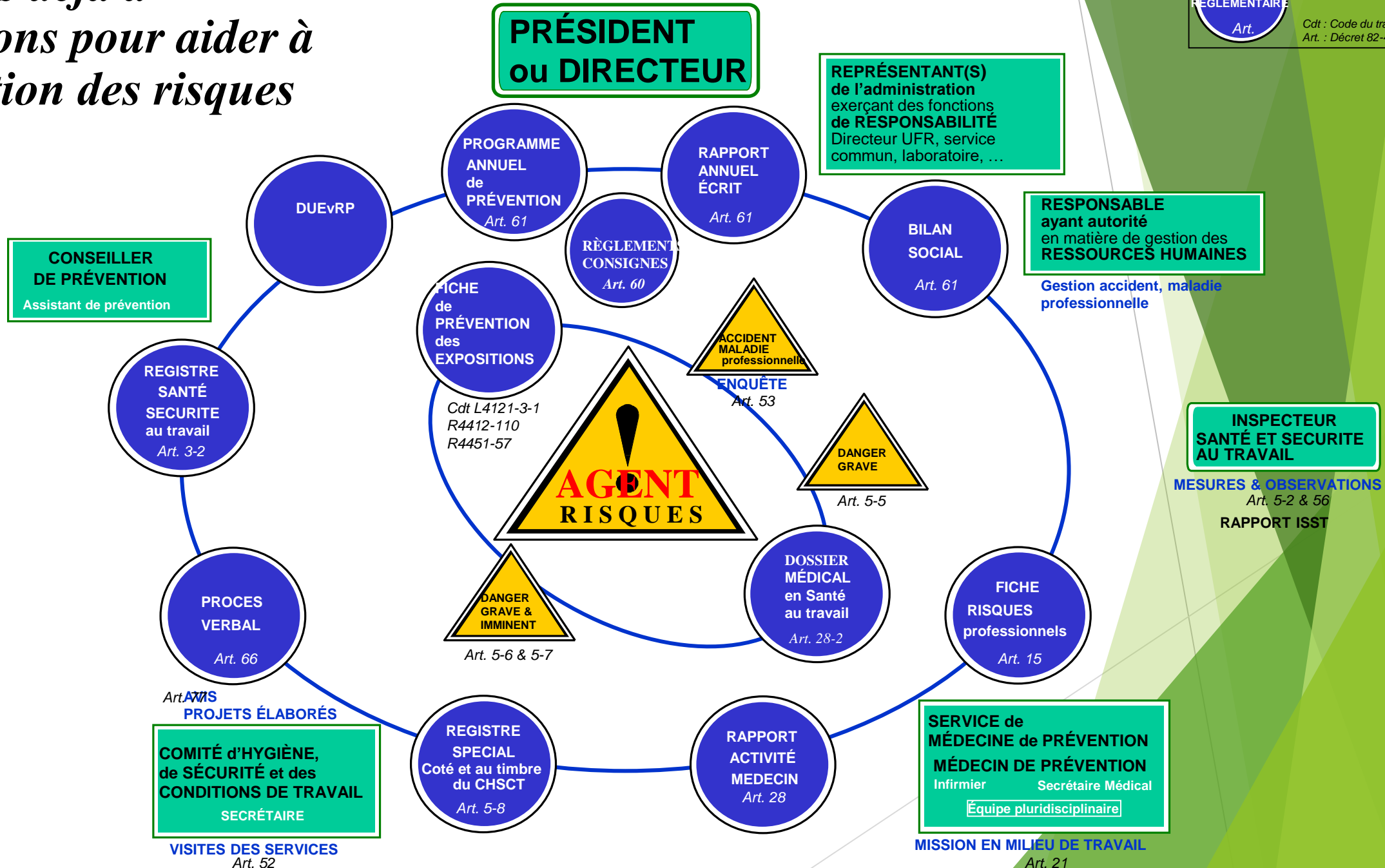
1. Recenser
les activités exercées

2. Identifier
les risques associés

3. Évaluer
les risques pour déterminer
des priorités d'action



Les outils déjà à dispositions pour aider à l'évaluation des risques





Les étapes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques dans nos Universités

Préalable : définir l'unité de travail

- autonomie de décision
- autonomie de budget
- unité géographique
- activités et donc risques semblables

Observer les situations de travail

La méthode du QUI, QUOI, OU, QUAND, COMMENT :

- Quelle est l'activité réelle des travailleurs ?
- Qui l'exerce ?
- Où est-elle exercée ? (lieu fixe ou non...),
- Quand est-elle exercée (durée, temps)
- Comment (avec quels moyens ?)

La méthode ITaMaMI:

- **Individu** (Expérience du travail effectué, Compétences au regard du poste de travail, Formations suivies, y compris dans le domaine de la santé et la sécurité, État de santé)
- **Tâche** (Ce que fait l'agent (activités), Comment il s'y prend (modes opératoires), Les interactions avec d'autres agents, Les procédures et l'organisation du travail, Le travail prescrit et le travail réel , Quand est-elle exercée (durée, temps), Comment (avec quels moyens ?)
- **Matériel** (Type de matériaux utilisés, matériel adapté ? Conforme ? En état?, Matières utilisées (produits ou mélanges chimiques, consommables, énergie, documents, matières premières , substances cancérogènes, mutagènes ou repro-toxiques))
- **Milieu** (La communication dans le travail, L'ambiance sociale de travail, Ambiances physiques (lumineuse, sonore, thermique, atmosphérique, poussière, vapeur, pollution...), Topographie, Vétusté)

BUT : EVALUER LES RISQUES AU PLUS PRÈS

**ANALYSER
LE TRAVAIL
RÉEL DES
PERSONNELS**



**ACTIONS
ADAPTEES
AUX SITUATIONS
DE TRAVAIL**

Faire l'inventaire des risques

évaluation

des risques professionnels

évaluation des risques professionnels

Inventaire des risques

Etablissement

UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

Année

2021

Unité de travail

(Unité, laboratoire, département, service, UFR, Institut...)

Direction de la Recherche et de la Valorisation - SAIC

Signature du



Nina GRISOT
Directrice de la Recherche et de la Valorisation de l'UFC

Dangers ou facteurs de risques identifiés	Description des risques modalités d'exposition aux dangers-fréquence	Locaux bâtiment	Locaux salle	Nom des personnes exposées	Moyens de prévention existants : description	Appréciation de ces moyens	Appréciations générales sur la maîtrise des risques	Précision sur cette maîtrise des risques
Travail sur écran	Travail sur écran plus de 4H par jour	UFR ST Métro DF	bureaux	toutes	Achat de matériel récent	à améliorer	risque non maîtrisé	
Travail isolé	risque quotidien	UFR ST Métro DF	bureaux	toutes	La règle du minimum 2 personnes dans le service est en place. Situation exceptionnelle ou occasionnelle	correct	risque mal maîtrisé	La consigne est donnée et régulièrement rappelé.
Stress-Harcèlement	omissions liées à la composition du service qui comprend une majorité de contractuel avec un turn-over important. Difficultés liées à la complexité d'articulation entre les deux services Difficulté d'articuler les règles administratives et financières entre les partenaires et l'établissement Méconnaissance du fonctionnement du service par les composantes, les personnels de l'établissement	UFR ST Métro DF	service	toutes	échanges entre la direction et les agents	à améliorer	risque non maîtrisé	
Risque de coupure	Massicot manuel dans les locaux	UFR ST Métro DF		toutes	modèle avec sécurité	à améliorer	risque mal maîtrisé	
Risque routier	Déplacements occasionnels	UFR ST Métro DF		Nina Grisot,	Réalisation d'ordre de mission	correct	risque maîtrisé	
Suivi Médical non assuré	Pas de visite médicale	UFR ST Métro DF		Tous		à définir ou à mettre en place	risque non maîtrisé	
Risque biologique	Risques liés à la crise de la covid-19	UFR ST Métro DF	tous	tous	Distanciation sociale, port du masque obligatoire - Mise à disposition de gel hydroalcoolique - Télétravail	correct	risque maîtrisé	
Travail sur écran	Télétravail forcé dans le cadre de la crise du covid 19 sans convention préalable (lieux et matériels pouvant être inadéquats pour tout ou partie des			tous	Possibilité de participer aux formations en visio conférence sur le télétravail proposé par l'UFC	correct	risque maîtrisé	

Utilisation de listes de risques :

- Risques chimiques
- Risques biologiques
- Risques physiques
- Troubles Musculo-Squelettiques
- Ambiances de travail
- Risques liés à la co-activité
- Risques liés aux déplacements et missions
- Risques Psycho-Sociaux
- ...

ou de situations de travail déjà connues :

- Travail sur écran
- Déplacement routier
- Manipulation de machines-outils
- Utilisation de produits chimiques
- ...

Utilisation de grilles de cotation Fréquence- Gravité-(Probabilité) :

		Gravité du dommage			
		1	2	3	4
Fréquence d' apparition	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

+

Exemple d'échelles d'évaluation de Risque Initial

Indice	Gravité	Fréquence	Probabilité
1	Légère Travail inconfortable, incident sans arrêt de travail	Très improbable Fréquence d'exposition 1 fois par an ou moins et durée de moins d'1 heure à 1 journée	Très improbable ex : les causes ou circonstances de risque ne se sont jamais produites mais pourraient se produire très exceptionnellement
2	Sans effet irréversible Accident avec arrêt sans séquelles	Improbable Fréquence d'exposition 1 fois par mois et durée de plus d'une heure par jour	Improbable Ex : les causes ou circonstances de risques se présenteront rarement
3	Elevée Accident avec arrêt et possibilité de séquelles	Périodique Fréquence d'exposition hebdomadaire et d'une durée entre une et quatre heures	Périodique Les causes ou circonstances de risque se produisent occasionnellement ou de manière périodique
4	Très élevée Accident pouvant entraîner une atteinte irréversible, une invalidité permanente ou un décès	Permanente Fréquence d'exposition quotidienne d'une durée de plus d'une heure	Régulière Les causes ou circonstances de risques se présentent régulièrement ou de manière certaine

Avec cotation du risque pour mettre en places des solutions

0	Risque nul	
1 à 3	Risque faible : Situation acceptable (le risque existe, mais sa probabilité d'occurrence est faible : par exemple, respect de la réglementation et des bonnes pratiques)	Toutes les mesures de prévention et de protection techniquement, économiquement et <u>organisationnellement</u> acceptables sont mises en place
4 à 8	Risque moyen : Situation améliorable (le risque existe et ne doit pas être négligé : par exemple, respect de la réglementation mais bonnes pratiques non totalement appliquées)	Des suggestions d'amélioration sont proposées
9 à 16	Risque fort : Situation inacceptable (manquement à la sécurité, danger imminent, écarts réglementaires notables)	Des solutions doivent être adoptées au plus vite. Des réponses possibles doivent être présentées

Elaborer le programme d'action

évaluation des risques professionnels

Programme annuel d'actions de prévention

Etablissement

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Signature du
Directeur



Directeur

Nina GRISOT

Année

2021

Unité de travail
(Unité, laboratoire,
département, service, UFR, institut,...)

Direction de la Recherche et de la Valorisation
- SAIC

Date de présentation au conseil d'unité,
de laboratoire, département, service

Locaux bâtiment	Locaux salle	Dangers ou facteurs de risques identifiés	Mesures de prévention	Délais d'exécution	Estimation du coût (en €)	Personne chargée de la réalisation	Type d'action
UFR ST Métro DF		Stress-Harcèlement	Réflexion globale à avoir sur le service, son travail, ses missions, ses effectifs, son organisation au sein de l'université avec la Présidence et RG	5 ans		Directeur de l'Unité de Travail	Organisation
UFR ST Métro DF		Travail sur écran	Mettre en place une formation pour l'ensemble du service	6 mois		Directeur de l'Unité de Travail	Formation
UFR ST Métro DF		Risque incendie	Se concerter avec l'UFR ST afin que les exercices d'évacuation soient réalisés	1 mois		Directeur de l'Unité de Travail	Sécurité incendie
UFR ST Métro DF		Risque incendie	Inciter les personnels à s'inscrire à la formation manquement des extincteurs	Prochaine campagne de formation		Directeur de l'Unité de Travail	Formation
UFR ST Métro DF		Non respect de la loi	Signer annuellement le plan de prévention avec l'entreprise extérieur de ménage	2 mois		Directeur de l'Unité de Travail	Plan de Prévention
UFR ST Métro DF		Risque de coupure	Faire un affichage auprès du massicot	1 an		Assistant de Prévention	Affichage
UFR ST Métro DF		Suivi Médical non assuré	Recruter un médecin du travail ou conclure une convention avec organisme extérieur	3 ans		DRH	Suivi médical

Présenter aux travailleurs le résultat de cette évaluation des risques est essentiel car :

1. Evaluer les risques n'est pas une fin en soi, l'important est l'exploitation de l'évaluation par un plan d'actions de prévention.
2. Réaliser le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) n'est pas simplement répondre à une obligation réglementaire
3. Le Document Unique est un outil de travail au quotidien. Il doit vivre et évoluer à chaque stade du fonctionnement d'une unité de travail

